

CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	12
VOTANTS :	15
POUVOIRS :	3

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/2024**

Date de convocation : 12/12/2024

Date d'affichage : 12/12/2024

*L'an deux mille vingt-et-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni
dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire*

*Présents : FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martine, MULLER Laurent,
SCHLEGEL Régis, SORRENTINO Claudia, KOELSCH Guillaume, PEIFER Michelle, STERN Didier, DUBOCQUET
Sylviane, SCHMITT Jean-François*

Absents représentés/excusés :

*NACHI Lahcène, procuration à MULLER Laurent
MEYER Laure, procuration à Bernard JEDAR
BODO Bénédicte, procuration à SCHLEGEL Régis*

Absents non excusés :

Secrétaire de séance (art L 2121-15 CGCT) : Laurent MULLER

ORDRE DU JOUR

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 26/11/2024

Finances publiques

3. Autorisation de mandatement ¼ dépenses en investissement
4. Ligne de trésorerie
5. Dotation annuelle aux écoles

Fonction publique

6. RIFSEEP – modification
7. Lignes Directrices de Gestion - Modification

Intercommunalité

8. CASC - Avenant à une convention d'autorisation d'occupation du domaine public

Domaine et Patrimoine

9. Remise du loyer du restaurant en location gérance

Divers et communication

10. Décisions prises par délégation
11. Divers et communication

M. le Maire démarre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les personnes ci-dessous qui ont donné les procurations suivantes :

- NACHI Lahcène, procuration à MULLER Laurent
- MEYER Laure, procuration à Bernard JEDAR
- BODO Bénédicte, procuration à SCHLEGEL Régis

Le quorum, avec 12 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le maire informe du retrait des points suivants :

- RIFSEEP – modification
- Lignes Directrices de Gestion - Modification

Il souhaite rajouter les points suivants :

- Création d'un budget lotissement
- Demandes de subvention – MAM -modification du plan de financement

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales relatif à la nomination d'un secrétaire de séance,

Le conseil municipal désigne Laurent MULLER, secrétaire de séance.

2. DCM2024061 - Approbation du compte rendu de la séance 26/11/2024 (5.2)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 novembre 2024

Après en avoir pris connaissance, et sans remarque particulière,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- ✚ adopte le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2024

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Finances publiques

3. DCM2024062 - Autorisation de mandatement ¼ dépenses en investissement

Sur le rapport du maire,

Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui précise que « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ».

Considérant le budget principal (M57) et les crédits votés en investissement, les restes à réaliser 2023, les décisions modificatives 2024, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour les crédits inscrits au chapitre 20,21 et 23

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- ✚ Autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent et jusqu'au 15 avril au plus tard :

Chapitre	Article	Crédits votés en 2024 (crédits ouverts) (a)	RAR 2023 inscrits au BP 2024 (crédits reportés) (b)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives 2024 (c)	Montant total à prendre en compte	Crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT (25%)
D20	202	10 000 €		- €	84 200 €	2 500 €
	203	74 200 €		- €	74 200 €	18 550 €
D21	2111	89 000 €		- €	89 000 €	22 250 €
	212	15 000 €		- €	15 000 €	3 750 €
	21318	15 000 €		- €	15 000 €	3 750 €
	2151	78 000€		- €	78 000€	19 500 €
	2152	33 772 €		- €	3 772 €	8 443 €
	21538	31 800 €		- €	31 800 €	7 950 €
	2158	24 000 €		- €	24 000 €	6 000 €
	2183	2 000 €		- €	2 000 €	500 €
	2184	2 000 €		- €	2 000 €	500 €
	2188	3 000 €		- €	3 000 €	750 €
	D23	231	478 532.00 €	297 754.65 €	-	180 777.35 €

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

4. DCM2024063 - Création d'un budget lotissement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les promesses de vente relatives à l'acquisition de terrains pour le projet de lotissement rue de la barrière ont été transmises au notaire et que les actes de vente devraient intervenir prochainement.

De ce fait, il apparaît désormais nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune qui regroupera les écritures comptables du lotissement. L'instruction M57 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et la tenue d'une comptabilité de stocks, destinées à suivre les opérations d'acquisitions, de viabilisation et de cession des terrains concernés.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'instruction comptable M57

Considérant la nécessité de créer un budget annexe dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement communal rue de la barrière,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- ✚ Approuve la création d'un budget annexe au budget communal, dénommé « lotissement de la Barrière » à compter du 1^{er} janvier 2025. Il sera voté par chapitre.
- ✚ Assujetti ce budget annexe au régime de TVA avec déclaration trimestrielle ;

- ✚ Autorise Monsieur le Maire à prendre tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision ;

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

5. Ligne de trésorerie

M. le Maire indique qu'il a souscrit une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €, ce jour, par décision du Maire auprès du Crédit Agricole de Lorraine aux conditions suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Échéance : trimestrielle
- Index : euribor 3 mois JOUR
- Valeur de l'index : 2.8430 % au 13/12/2024
- Marge de financement : 0.55 %
- Taux indicatif à la date de ce jour : 3.39 % avec un taux plancher de 0.55 %
- Taux client : 1 % avec plancher de 1 %
- Durée : 12 mois
- Montant de la commission d'engagement : 250 €

Il rappelle que le conseil municipal lui a donné délégation pour souscrire les lignes de trésorerie en dessous du seuil de 200 000 €.

Le conseil municipal prend acte.

6. DCM2024064 - Demande de subventions – MAM – modification du plan de financement

Sur le rapport du maire,

Rappelant la DCM2024058 du 26 novembre 2024 relatif aux demandes de subventions afin de financer la construction d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) pour un cout total de 558 877.33 € HT.

Indiquant qu'après vérification du plan de financement par la Sous-Préfecture, il y a lieu de modifier le plan de financement car :

- Le cout total doit intégrer la part de loyers à percevoir, estimé à 30 000 €
- La demande de subvention DETR est trop élevée et ne sera pas acceptée en l'état
- La CAF subventionnera plus largement le projet
- Qu'une subvention AMBITIONS MOSELLE peut être sollicitée

Le conseil municipal,

Après délibération, **à l'unanimité**

- ✚ Rapporte la DCM2024058 du 26/11/2024
- ✚ Approuve l'opération « construction d'une MAM » pour un montant de 588 877.33 € HT
- ✚ Fixe le plan de financement suivant :

NATURE DES ACHATS	MONTANT DES TRAVAUX en € HT	DETR/DSIL/ Fonds Vert	CAF	REGION GRAND EST	DEPARTEMENT AMBITIONS	COMMUNE	
						Part Loyers	Part emprunt
CONSTRUCTION D'UNE MAM	588 877.33 €	170 000 €	90 000 €	117 775.47 €	60 000 €	30 000 €	121 101.86 €
FINANCEMENT	588 877.33 €	28.9 %	15.3 %	20 %	10.2 %	5.1 %	20.6 %

- ✚ Autorise le Maire à solliciter une subvention de 28.9 % au titre du financement DETR/DSIL/Fonds Vert auprès des services compétents,
- ✚ Autorise M. Le Maire a sollicité une subvention de 15.3 % auprès des services de la CAF de Moselle,
- ✚ Autorise M. Le Maire a sollicité une subvention de 20 % auprès de la Région Grand Est, au titre du soutien au cadre de vie et services de proximité,
- ✚ Autorise M. Le Maire a sollicité une subvention de 10.2 % auprès Du Département de la Moselle, au titre d'Ambitions Moselle,
- ✚ Autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

7. DCM2024065 - Dotation annuelle aux écoles

Sur le rapport du maire,

Rappelant que la collectivité inscrit chaque année au budget une dotation de fonctionnement pour les écoles de la commune,

Indiquant, qu'en outre, depuis la délibération du 5 décembre 2003, la commune participe habituellement à la sortie pédagogique à laquelle prennent part les enfants de la commune scolarisés au CM2,

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité**

- ✚ Fixe les dotations de fonctionnement allouées aux écoles à :
 - ✓ 21.00 € par élève de l'école primaire
 - ✓ 21.00 € par élève de l'école maternelle
- ✚ Décide de prendre en charge :
 - ✓ La totalité du coût d'entrée à la piscine pour les élèves
 - ✓ Les frais des déplacements pédagogiques dans la limite de 8 déplacements par année et par école
 - ✓ 50% des frais de transports pour l'excursion de fin d'année
- ✚ Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Fonction publique

M. le Maire ajourne les points suivants :

- RIFSEEP – modification
- Lignes Directrices de Gestion- modification

Ces points ne peuvent être délibérés avant l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Moselle. Ce dernier devait se tenir le 13/12/2024 et a fait l'objet d'un report, en raison d'un quorum insuffisant. Une nouvelle réunion du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Moselle est programmée le 08 janvier 2025. Ces points feront donc l'objet d'un nouvel examen lors d'un Conseil Municipal à prévoir en Janvier 2025.

Intercommunalité

8. DCM2024066 - CASC - Avenant à une convention d'autorisation d'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Vu la délibération en date du 08 mars 2022 relative à la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) pour la mise en place de points de collecte des déchets ménagers en apport volontaire,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CASC en date du 08 février 2024 relative à la mise en place d'une participation financière de la CASC au nettoyage des points de tri par les communes membres,

Vu la convention d'occupation du domaine public signée en date du 08 mars 2022,

Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public, tel que joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- ✚ Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public portant sur l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements de pré-collecte des déchets ménagers.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Domaine et Patrimoine

9. DCM2024067 - Remise du loyer du restaurant en location gérance

Sur le rapport du Maire

Indiquant qu'il a signé le 1^{er} décembre 2024 un nouveau le bail commercial pour la location gérance du Café Restaurant sis 8 rue de l'église avec la SARL « LE ZELTING » représentée par Mme MILTENBERGER Claire dont le siège social est établi 8 rue de l'église 57905 Zetting.

Rappelant que le loyer appelé est de 1 040 € TTC (950 €HT)

Proposant de remiser les loyers du mois de décembre 2024 et de janvier 2025, l'exploitation effective du local ne débutant pas avant le mois de février 2025 ;

Le conseil municipal

Après délibération, **à l'unanimité,**

- ✚ Accepte la remise des loyers de décembre 2024 et janvier 2025 pour la location gérance du restaurant « Le Zelting » 8 rue de l'église

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Divers et communication

11. Décisions prises par délégation

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Marchés publics

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	Nomenclature ACTES
DEC2024062	Marchés publics- nettoyage gouttières Eglise St Marcel	ETS WELSCH	1248.00 €	1.1
DEC2024063	Marchés publics- Mise en page bulletin municipal	ECE CAN EI	1 494.00 €	1.1

➤ Locations

N° DECISION	OBJET	Nomenclature ACTES
DEC2024059	Signature bail location Gérance - restaurant 8 rue église – MILTENBERGER Claire	3.3
DEC2024060	Signature bail location logement 8 rue église - ADAM - MILTENBERGER	3.3
DEC2024061	Convention d'occupation privatif domaine public - s4 parc 183- TOTEM antenne Orange- reconduction	3.6

➤ Lignes de trésorerie

N° DECISION	OBJET	Banque	MONTANT	Nomenclature ACTES
DEC2024064	Souscription d'une ligne de trésorerie	Crédit Agricole	100 000 €	7.3

10 Divers et communication

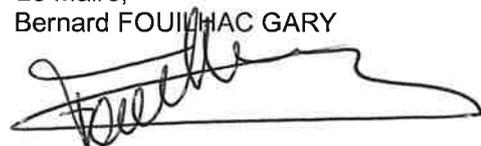
Sans objet

Le Maire clôt la séance à 20 h 50.

Le secrétaire de séance
Signé : MULLER Laurent



Le Maire,
Bernard FOUILLAC GARY



**La présente séance comporte les délibérations n° 2024061 à 2024067
Et décisions par délégation n° DEC2024059 à DEC2024064**

N° DCM/ DECISION	OBJET	NOMENCLATURE ACTES
DCM2024061	Approbation compte rendu CM 26/11/2024	5.2
DCM2024062	Autorisation de mandatement ¼ dépenses en investissement	7.1
DCM2024063	Création budget annexe lotissement Barrière	7.1
DCM2024064	Demande de subvention – MAM – modification du plan de financement	7.5
DCM2024065	Dotations annuelles aux écoles	7.5
DCM2024066	CASC - Avenant à une convention d'autorisation d'occupation du domaine public	3.6
DCM2024067	Remise du loyer du restaurant en location gérance	3.3
DEC2024059	Signature bail location gérance restaurant 8 rue église - LE ZELTING Sarl	3.3
DEC202460	Signature bail location logement 8 rue église - ADAM - MILTENBERGER	3.3
DEC2024061	Convention d'occupation privatif domaine public - s4 parc 183-TOTEM antenne Orange- reconduction	3.6
DEC2024062	Marchés publics- welsch - nettoyage gouttières Eglise St Marcel	1.1
DEC2024063	Marchés publics- Mise en page et impression bulletin municipal ECE CAN	1.1
DEC2024064	Souscription d'une ligne de trésorerie - 100 000 € - Crédit Agricole	7.3